

## RÈGLEMENT DU CONCOURS UNISTRAPASS 2024

### **Conditions d'admission en Programme Grande Ecole et dispositions générales**

Le concours Unistrapass est ouvert aux candidats préparant ou titulaires à la rentrée 2023 d'une licence à l'Université de Strasbourg.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

Trois sessions seront organisées au cours de l'année universitaire 2023/2024. L'inscription par le candidat se fait à une seule et unique session. L'admission est effective pour les deux premières sessions, les candidats de la première session et de la seconde session seront classés ensemble au mois de mars 2024 lors des résultats d'admission au concours.

- **Calendrier d'inscription (sous réserve de modification) / Session 1**

Ouverture des inscriptions	6 novembre 2023
Clôture des inscriptions	6 décembre 2023
Convocation à l'oral	8 décembre 2023
Épreuves orales	18 et 19 décembre 2023
Résultats d'admission	20 mars 2024

- **Calendrier d'inscription (sous réserve de modification) / Session 2**

Ouverture des inscriptions	8 janvier 2024
Clôture des inscriptions	13 février 2024
Convocation à l'oral	16 février 2024
Épreuves orales	27 et 28 février 2024
Résultats d'admission	20 mars 2024

- **Calendrier d'inscription (sous réserve de modification) / Session 3 (session complémentaire)\***

Ouverture des inscriptions	2 mai 2024
Clôture des inscriptions	19 juin 2024
Convocation à l'oral	20 juin 2023
Épreuves orales	26 et 27 juin 2024
Résultats d'admission	10 juillet 2024

\*L'EM Strasbourg se réserve le droit d'organiser la session complémentaire (session 3) selon le nombre de places restantes et le nombre de candidatures.

- **Modalités d'inscription au concours**

La candidature s'effectue obligatoirement en ligne sur le site de l'EM Strasbourg Business School. Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à la nullité et la perte de sa candidature.

Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et de fournir l'intégralité des pièces justificatives demandées avant le 6 décembre 2023 (session 1) ou le 13 février 2024 (session 2) ou le 13 juin 2024 (session 3). **Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.**

- **Mise à jour et impératif de vigilance**

Le candidat doit, pendant toute la durée du concours, consulter régulièrement **sa messagerie électronique**, qui est le moyen privilégié de communication retenu pour l'information du candidat.

- **Paiement des droits d'inscription**

L'inscription au concours est subordonnée à un paiement de :

- 90 € si le candidat passe le test TAGE MAGE dans le cadre du concours Unistrapass
  - 50 € si l'étudiant a déjà passé le test TAGE MAGE et présente son score lors de l'inscription
- L'inscription est gratuite pour les boursiers.

- **Admissibilité**

Afin d'être autorisé à passer les épreuves orales, le candidat devra constituer un dossier composé de :

- Une copie de sa pièce d'identité
- Un certificat de scolarité de l'année en cours
- Ses relevés de notes des 2 semestres de sa 2<sup>e</sup> année de licence
- Si le candidat est boursier : notification de bourse pour l'année en cours
- Si le candidat ne passe pas le test TAGE MAGE dans le cadre du concours Unistrapass : Attestation de score TAGE MAGE valide ou confirmation d'inscription à une session de TAGE MAGE organisée par la FNEGE
- Si le candidat a déjà validé sa L3 : attestation de réussite de la 3<sup>e</sup> année de licence

- **Épreuves et coefficients**

La grille de notation suivante est appliquée pour l'admission :

Epreuves	Coef.
Moyenne des notes de 2 <sup>e</sup> année de licence	10
TAGE MAGE	20
Oral de motivation	30
Oral d'anglais	20

- **Test TAGE MAGE**

Le candidat peut passer le test TAGE MAGE dans le cadre du concours Unistrapass. Le test se déroulera à l'EM Strasbourg le **19 décembre 2023** (session 1) ou le **28 février 2024** (session 2) ou le **26 juin 2024** (session 3). Le score obtenu sera ensuite valable jusqu'au 31/12/2024.

Si le candidat a déjà un score TAGE MAGE, il doit joindre le score à son dossier d'inscription. Pour être valable le test doit avoir été passé après le 31/12/2022.

Si le candidat n'a pas de score et ne souhaite pas passer le test dans le cadre du concours. Il doit fournir à l'inscription une confirmation d'inscription à une session organisée par la FNEGE. Il devra ensuite faire part de son score au service concours. La FNEGE donnant les résultats sous 10 à 15 jours ouvrés, le candidat doit s'assurer que la session à laquelle il s'est inscrit lui permettra d'obtenir son résultat à temps. Le score obtenu sera converti en note (sur 20), il n'y a pas de score éliminatoire.

- **Convocation aux épreuves orales**

Le candidat est informé par messagerie électronique et convocation papier de la date et de l'heure de passage de ses oraux.

- **Vérification d'identité et absence**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité. Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'oral programmé. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro (note non éliminatoire).

- **Modalités de l'épreuve orale de motivation**

Le candidat est invité à présenter un centre d'intérêt à l'aide d'un support. Il apportera également un questionnaire personnalisé complété (qui lui sera envoyé par mail avec la convocation). La durée totale de l'épreuve est de 25 minutes se répartissant en :

- 10 minutes de présentation par le candidat de son centre d'intérêt
- 15 minutes d'échanges avec le jury à partir du questionnaire personnalisé

- **Modalités de l'épreuve orale d'anglais**

Le temps global est de 20 minutes maximum. L'épreuve consiste en une conversation avec le jury. L'examineur pourra aborder des sujets d'actualité, la motivation du candidat, son parcours, ses centres d'intérêts...La notation se fera sur l'aisance à l'oral, la qualité du langage (vocabulaire, grammaire), la compréhension des questions.

- **Passage à distance des épreuves orales**

Les étudiants en stage à l'étranger ou en échange à l'étranger au moment des oraux sont autorisés à passer les épreuves orales par visioconférence. Un justificatif de type convention de stage ou certificat de scolarité de l'université d'accueil sera demandé.

- **Jury d'admission**

À l'issue des sessions 1 et 2, le jury d'admission délibère selon la grille de notation, détermine une barre d'admission et le classement des candidats des sessions 1 et 2. Le jury se réserve le droit de proposer une liste complémentaire. À l'issue de la session 3, le jury d'admission délibère selon la grille de notation et la barre d'admission fixée pour les sessions 1 et 2. Les candidats de la session 3 ayant obtenu une note supérieure à la barre d'admission seront admis et classés entre eux mais ne seront pas interclassés avec les candidats des sessions 1 et 2.

- **Admission et confirmation d'intégration**

À l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé de son admission via le service concours de l'EM Strasbourg. Il devra présenter avant le 30 novembre de l'année du concours le titre ou le diplôme lui ayant permis de passer le concours.